

**COMITE SYNDICAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

Le 19 décembre 2019 à 17 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 13 décembre 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'ancienne mairie de Saint Quentin sur Isère

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	22
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	7 163,08 voix

PRESENTS

Titulaires :

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes-Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants : Aucun

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Christophe FERRARI, (Grenoble-Alpes-Métropole),
 M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes-Métropole),
 Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes-Métropole),
 M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes-Métropole),
 Mme Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes-Métropole),
 M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes-Métropole),
 M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
 M. Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est),
 M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
 M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
 Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Catherine CHABERT, (DDT38), François BOMAIMÉ, (SMVIC), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Karine PONCET-MOISE, (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Christophe FERRARI, Laurent THOVISTE, Nicole BOULEBSOL, Renzo SULLI, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Fabrice HUGELE, Pierre VERRI, (Grenoble-Alpes-Métropole), Luc REMOND, Guy GUILMEAU, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Roger VALTAT, François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Anne BERENGUIER-DARRIGOL, (Bièvre Isère Communauté), Michel PICOT, (Communauté de Communes du Trièves), André ROUX, Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère), Francis GIMBERT, Valérie PETEX, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Protocole de répartition du foncier économique disponible de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019**DELIBERATION N° 19-XII-II**

Objet : Protocole de répartition du foncier économique disponible de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

Le Président expose :

En matière de développement économique, la stratégie du SCoT vise à favoriser le rééquilibrage de l'économie et de l'emploi sur le territoire de la Grande Région de Grenoble.

Pour y contribuer, trois grandes orientations ont été définies dans le Document d'orientations et d'objectifs :

- Planter de manière prioritaire l'activité économique dans les espaces urbains mixtes,
- Définir une offre foncière d'espaces économiques suffisante pour le développement des activités incompatibles avec l'habitat,
- Optimiser l'occupation et la qualité des espaces économiques.

L'offre d'espaces économiques dédiés fixée par le SCoT est de 690 ha pour l'ensemble de la Grande Région de Grenoble. Pour contribuer au rééquilibrage des territoires, le SCoT propose une répartition de ces espaces économiques par secteurs, et suggère que les territoires s'entendent pour organiser et impulser ce rééquilibrage des emplois.

Pour le secteur Grésivaudan, le SCoT a fixé une enveloppe de 150 ha d'espaces économiques libres et mobilisables, que l'intercommunalité est amenée à ventiler à l'échelle des communes.

Le bilan réalisé par la Communauté de Communes fait apparaître une commercialisation du foncier économique de l'ordre de 35 ha depuis 2013, date de mise en vigueur du SCoT.

Une fois ces fonciers déduits de l'enveloppe maximale de 150 ha, **115 ha de foncier restent à localiser et répartir.**

Cette enveloppe résiduelle de 115 ha en 2019 est distribuée de la manière suivante, dans l'inventaire foncier proposé :

- 47,4 ha de foncier économique « libre et mobilisable » (disponible)
- 17,4 ha de foncier « envisagé » (classé en A/N ou AU strict dans les documents d'urbanisme actuels – potentiel de développement futur)

La CC Le Grésivaudan a transmis à l'Etablissement public du SCoT sa délibération de répartition du foncier économique disponible, votée le 16 décembre 2019 par le Conseil Communautaire, reprise dans le tableau ci-après et précisé dans l'atlas joint en annexe (annexe 1).

	Foncier net "libre et mobilisable" - disponible (en Ha)	dans les documents d'urbanisme (en Ha)
Barraux	0,9	
Bernin		
Biviers	0,5	
Chamrousse		1,4
Chapareillan	0,6	
Crolles	4,6	
La Buissonnière	2,6	
Le Cheylas	0,1	
Le Touvet	8,8	
Le Versoud	4,6	3,4
Lumbin		1,2
Montbonnot St Martin	4,2	0,5
Pontcharra	5,7	
St Ismier	1,2	6,7
St Martin d'Uriage		0,8
St Nazaire les Eymes	0,7	0,8
St Vincent de M.	12,5	2,1
Theys		0,5
Villard-Bonnot	0,6	
Sous total	47,4	17,4
Total foncier économique actuel et futur	64,8 ha	
Sur une enveloppe de 115 ha non-consommés en 2019, restent 50,2 ha non affectés pour le Grésivaudan.		

Cet inventaire est compatible avec les orientations et objectifs du SCoT la Grande Région de Grenoble. Il est ainsi proposé d'émettre un avis favorable.

Cet inventaire sera complété dans un second temps, par un schéma directeur des zones d'activités économiques. Celui-ci devra identifier les espaces économiques à aménager en priorité (foncier disponible / foncier envisagé) afin que les documents d'urbanisme locaux puissent faire évoluer leur zonage et mettre ainsi en œuvre le protocole. Il est également demandé d'intégrer des précisions de mise en œuvre prévues au SCoT :

- Déterminer, chaque fois qu'une nouvelle activité cherche à s'installer, si elle doit s'implanter à l'intérieur des espaces urbains mixtes ou si elle relève d'une implantation dans les espaces économiques dédiés ;
- Examiner, pour chaque nouvelle implantation en espace économique dédié, que toutes les possibilités de densification ont bien été utilisées ;
- Mettre en place avec l'appui d'outils fonciers, une politique de maîtrise foncière de long terme assurant au territoire de disposer du gisement foncier nécessaire.

Il restera ainsi 50,2 ha à affecter d'ici la fin du SCoT, pour l'inscription de nouveaux fonciers dédiés ou des projets stratégiques pour le secteur Grésivaudan.

Dans le cadre de son protocole, la Communauté de Communes du Grésivaudan interpelle l'Établissement Public du SCoT sur l'affectation future de ces surfaces reliquataires. Des espaces stratégiques ont d'ores et déjà été identifiés, mais sont actuellement impactés par le risque inondation (PPRI Isère Amont) ou situés en dehors des espaces potentiels de développement du SCoT. La Communauté de Communes souhaite également que le SCoT puisse prendre en compte en considération dans ses futures évolutions la spécificité de fonciers ou activités stratégiques (dont la logistique) pouvant contribuer au rayonnement de la Grande Région (nouvelles technologies et services pour le Grésivaudan, mais pouvant répondre à d'autres fonctions ailleurs sur le territoire).

Cette demande relative au foncier stratégique a été portée aux débats à l'intérieur des instances du SCoT. Il a été convenu par le Comité Syndical de poursuivre ce chantier de la stratégie et du foncier économiques au cours de l'année 2019. Ces demandes relèvent en effet pour certaines d'une modification, voire d'une révision du SCoT.

En conséquence, il est proposé que le Comité syndical :

- Emette un avis favorable sur l'inventaire des espaces économiques de la Communauté de Communes du Grésivaudan qui sera intégré au protocole du foncier économique de la collectivité,
- Demande une prise en compte à ce que le schéma directeur des zones d'activités économiques qui précisera les espaces économiques à aménager en priorité, et contribue aux conditions de mise en œuvre prévues au SCoT,
- Porte au débat des évolutions futures du SCoT les demandes de la Communauté de Communes du Grésivaudan autour du foncier économique stratégique.

Vote : A l'unanimité

Vote pour : 7463,08

Votre contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 19 décembre 2019

Le Président,

Yannik OLLIVIER

